



**Commune
de
1485 Nuvilly**

Informations relatives à la qualité de l'eau

Conformément à l'article 5 Ordonnance de DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douches accessibles au public du 16 décembre 2016 :

« Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir au moins un fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau ».

Nous vous communiquons dès lors les informations suivantes :

Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée	Tous les échantillons répondent aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français	Environ 32.6 ± 1.2 fH
Teneur en nitrate	30 ± 3 mg/l. Quant à la tolérance elle est de 40 mg/l.
Provenance de l'eau	Captage de Nuvilly (eau de source) Les Montets (eau de source) Arribru (eau de source)
Traitement de l'eau	Captage de Nuvilly : traité aux ultraviolets Les Montets : traité aux ultraviolets Arribru : traité aux ultraviolets

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter M. Christoph Trachsel, conseiller communal responsable au 079 690 80 86.

Le conseil communal

Avril 2024